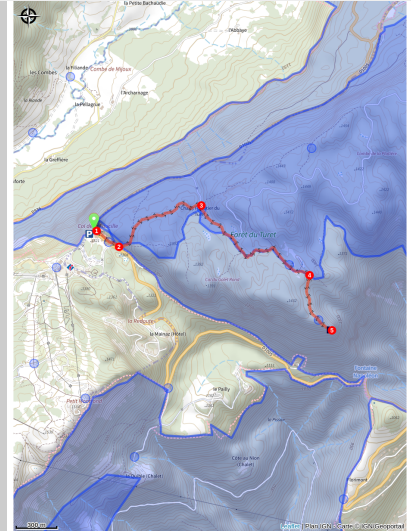


La Faucille - Le belvédère du Turet

Pays de Gex



Levé de soleil au turet (Juliette Thévenard)

Accessible en randonnée du 1er avril au 30 novembre.

Depuis le col de la Faucille, cette randonnée familiale permet une immersion ressourçante en pleine nature. La biodiversité y est remarquable. Après une montée progressive et douce, le belvédère du Turet dévoile un panorama exceptionnel sur Gex, la plaine lémanique et par temps clair, le majestueux Mont-Blanc.

Chiens interdits, même tenus en laisse.

Le sentier s'élève progressivement à travers une forêt calme et rafraîchissante en zone de

Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Durée : 2 h

Longueur : 5.5 km

Dénivelé positif : 207 m

Difficulté : Facile

Type : Aller-retour

Thèmes : Faune - Flore, Forêt, Paysages

quiétude de la faune sauvage . L'atmosphère est paisible, rythmée par le chant des oiseaux et le souffle du vent entre les sapins. Au fil de la montée, la vue se dégage au belvédère du Turet, où l'on profite d'un superbe panorama sur Gex, la plaine lémanique et, par temps clair, sur le Mont-Blanc.

Itinéraire

Départ : Col de la Faucille - en face de l'hôtel de la Couronne

Arrivée : Col de la Faucille - en face de l'hôtel de la Couronne

Balisage :  PR®

(1) Le départ s'effectue depuis la route de la Greffière, qui relie la RN5 au centre de la station de **La Faucille**. Rejoindre la RN5, la traverser avec prudence, puis continuer en direction de Gex.

(2) Le sentier démarre sur la gauche, juste en face de l'hôtel La Couronne. Il entame une montée progressive avant de s'adoucir sur un profil vallonné. On entre alors dans la forêt **du Turet**, où le chemin serpente paisiblement entre les arbres. En chemin, on longe de spectaculaires formations géologiques, témoins du passé mouvementé du massif. Le sentier rejoint ensuite la route forestière de la Vieille Maison. Suivre cette piste sur la droite pour atteindre **le Chalet forestier du Turet**.

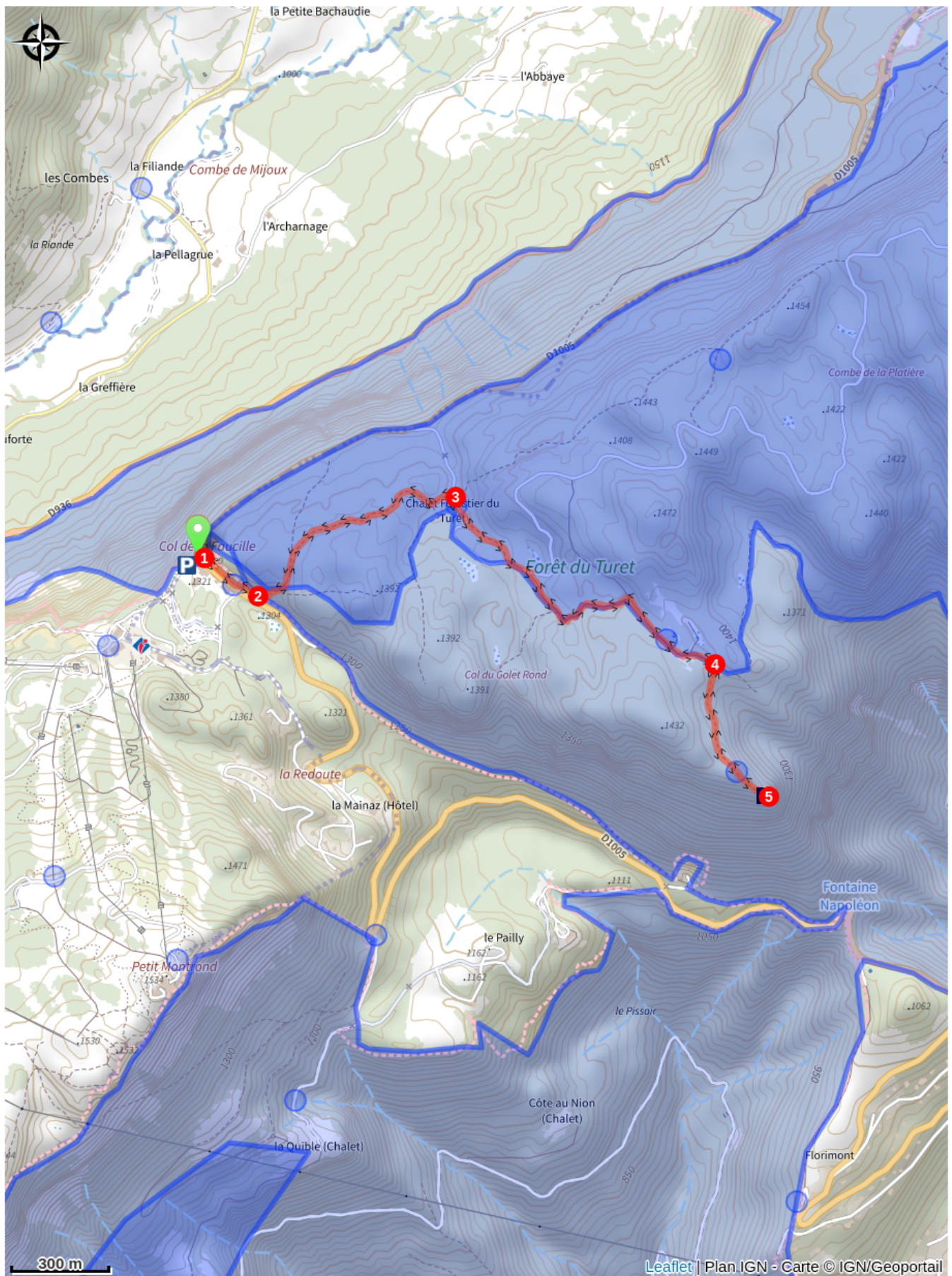
(3) Le sentier reprend juste après le chalet, sur la droite de la route. Une légère montée conduit à une nouvelle traversée de la piste forestière, avant de s'engager dans une jolie combe ombragée. Là, une intersection offre le choix entre le sentier du Mauvais Pas, qui descend vers Gex, ou la direction du **TURET**.

(4) Rester sur la droite, en direction du **Turet**. Le chemin s'enfonce à nouveau dans un sous-bois charmant, bordé de murets de pierre ancienne. En sortant de la forêt, une petite crête se dessine : passer à côté de la petite croix en pierre qui s'y dresse, puis amorcer la descente.

(5) Très vite, la vue se dégage, laissant place à un panorama grandiose à 180°. Un banc judicieusement placé invite à faire une pause contemplative : le regard embrasse les crêtes du Jura, la plaine, et par temps clair, les sommets des Alpes au loin.

Le retour s'effectue tranquillement par le même chemin.

Sur votre route...



Belvédère du Turet (A)

Toutes les informations pratiques

Recommandations

Attention, du **15 décembre au 30 juin la zone de quiétude est fermée**, mais vous pouvez utiliser le chemin balisé. Vous devez impérativement rester sur le chemin.

Ce parcours traverse la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura. Merci de respecter [sa réglementation](#).

Parmi les règles à observer :

- Les chiens sont strictement interdits, même tenus en laisse.
- La cueillette de plantes
- Le ramassage de minéraux sont également interdits.

Avant de partir :

- Se renseigner sur la météo générale et locale en s'assurant de l'absence de précipitations
- S'informer sur la marche d'approche, hauteur de l'itinéraire, temps de parcours, réchappe possible (carte IGN, GPS, topo-guide, etc...)
- Evaluer les risques possibles en se renseignant auprès de professionnels de montagne, refuge, gîtes
- S'informer un proche de votre objectif et le recontacter en cas de changement : horaires départ et retour, nombre de participants avec le numéro de téléphone de chacun, véhicule(s), parking
- Eviter de partir seul, utiliser un matériel conforme à la pratique de l'activité, réglé et en bon état, lampe frontale, trousse de secours complète, couverture de survie, etc.
- En cas de problème, appelez le **112** (numéro d'urgence européen).

Zones de sensibilité environnementale

Au cours de votre itinéraire, vous allez traverser des zones sensibles en rapport avec la présence d'une espèce ou d'un environnement spécifique. Dans ces zones, un comportement approprié permet de contribuer à leurs préservations. Pour plus d'information, des fiches sont disponibles pour chaque zone.

Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr
Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur :
Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**
- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**
- **le feu,**
- **l'usage d'instrument sonore,**
- **l'abandon de déchets,**
- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

Zone de quiétude de la faune sauvage La Vattay - Turet - Vieille Maison

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**
135, rue de Genève
01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Zone de quiétude de la faune sauvage dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Du 15 décembre au 30 juin, il est interdit de sortir des sentiers de randonnée spécifiquement balisés pour cette période, et quelque soit la pratique de la randonnée : à pied, en raquettes à neige ou à ski.
Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

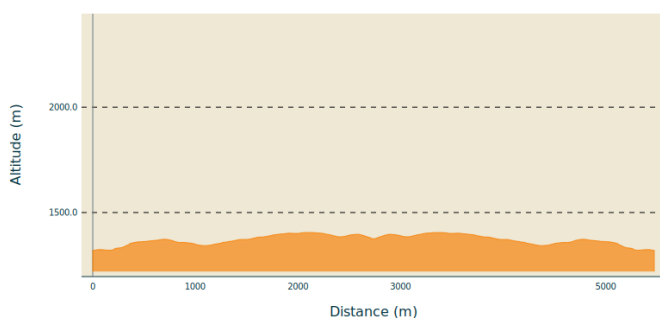
www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétrás est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentué, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Profil altimétrique



Altitude min 1320 m

Altitude max 1405 m

Transports

Navette Luge opérationnelle pendant les vacances de la zone A

Accès routier

Depuis Gex ou les Rousses, prendre la route du Col de la Faucille (D1005)

Parking conseillé

Parking de la station Monts Jura du col de la Faucille

Lieux de renseignement

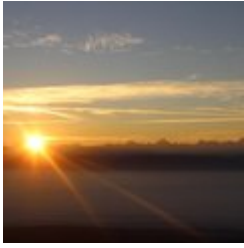
Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Gex
118 rue des terreaux, 01170 Gex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Lelex
435 rue des Monts Jura, 01410 Lélex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Mijoux
rue Royale, 01410 Mijoux
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique du col de la Faucille
Coeur de station, 01170 Gex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Sur votre route...



Belvédère du Turet (A)

Une vue panoramique sur tout le bassin lémanique, Genève, le jet d'eau de Genève, les Alpes et le Mont Blanc.

Présence d'un banc pour admirer le point de vue.

Crédit :